

# SITE DE METHANISATION AGRIBIOMETHANE

Collectivités locales  
Biométhane



## AgriBioMéthane (85)

Le site **AgriBioMéthane** est implanté à **Mortagne-sur-Sèvre**, en lisière de la Vendée et du Maine-et-Loire. Ce projet est porté par 10 agriculteurs sur 4 exploitations situées dans une aire géographique restreinte, d'un rayon de 3 km.

Les effluents d'élevage (deux tiers des entrants) et les déchets d'usines agroalimentaires proches (un tiers des entrants) sont utilisés pour produire un biogaz qui, après une étape d'épuration, devient du biométhane aux caractéristiques identiques à celles du gaz naturel. Ce biométhane est injecté dans le réseau de gaz naturel de la ville de Mortagne-sur-Sèvre.



## AgriBioMéthane en quelques chiffres

### Bénéfices énergétiques

- 6 GWh de biométhane injectés chaque année  
= les besoins en chauffage de près de 500 foyers\* couverts par le biométhane injecté

### Bénéfices écologiques

- 15 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an évitées

### Bénéfices agricoles

- 1 600 tonnes de digestat solide compostées
- 17 000 m<sup>3</sup> de digestat liquide épandus
- 70 tonnes/an d'engrais chimique économisées

\* Hypothèse : 8 200 heures de fonctionnement/an.

Consommation moyenne des clients GrDF = 12 MWh/an



L'injection du biométhane produit sur le site AgriBioMéthane est effective depuis le 18 avril 2014.

1<sup>er</sup> site d'injection de biométhane de la région des Pays de la Loire

2<sup>e</sup> site d'injection de biométhane d'origine agricole en France (après Chaumes-en-Brie - 77)

4<sup>e</sup> site à injecter en France (après Lille-Sequedin (59) et Morsbach (57) : déchets ménagers ; et Chaumes-en-Brie : déchets agricoles)



## Les points forts du projet

Le site est équipé d'un système de traitement des odeurs et sa structure s'intègre dans le paysage rural, notamment avec des méthaniseurs en partie enterrés.

La concertation avec les riverains a fait l'objet d'une attention particulière.



## Les données clés du projet

Pour en savoir plus : <http://www.agribiomethane.fr>

### Type de déchets entrants

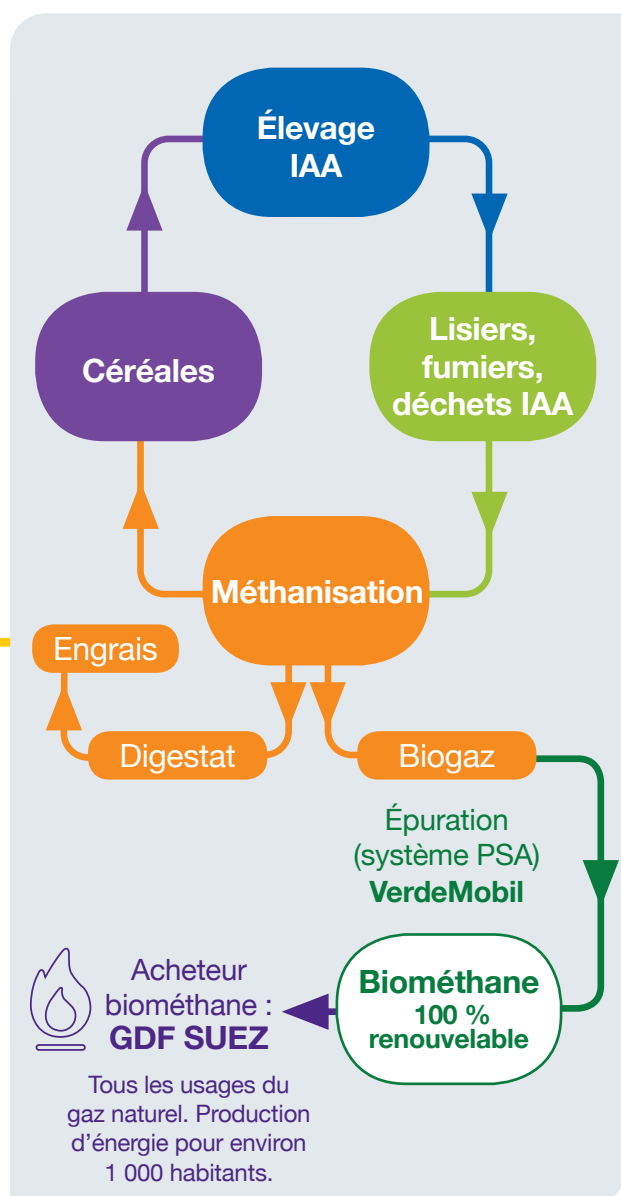
- **Effluents d'élevage** : 3 élevages laitiers, 1 élevage porcin, 1 élevage de canard.
- **Sous-produits de l'industrie agroalimentaire** : graisse de poulet, biscuiterie.

**Au total, 15 000 tonnes de fumiers et lisiers et 6 000 tonnes de déchets des industries agroalimentaires (IAA) seront méthanisés annuellement.**

### La production

- Valorisation du **digestat** : **80 % en épandage** sur les terres (600 ha de plan d'épandage), **20 % en compostage** pour la fabrication d'engrais organique.
- **Biométhane** : **65 Nm<sup>3</sup>/h** injectés. La production prévisionnelle est d'environ **6 GWh/an**.

## Le biométhane en milieu agricole, un triple atout pour l'environnement



### Valorisation des déchets agricoles

En collectant des déchets pour produire du biométhane, on limite leur impact environnemental en évitant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, et en valorisant leur potentiel énergétique.

### Moindre recours aux énergies fossiles

En augmentant la production d'énergie **renouvelable** décentralisée, le biométhane permet de réduire la dépendance énergétique de la France en limitant le recours à des importations d'énergies fossiles.

### Substitution d'engrais chimiques

Le digestat, partie résiduelle de la production de biométhane, peut être ensuite valorisé comme engrais naturel ou sous forme de compost et se substituer à des engrais chimiques.